Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 24 Rajab 1444
15 Février 2023

N° 20

39ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **362**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **366**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **370**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **370**
Avis aux créanciers..... **372**
Convocations
Sociétés anonymes **373**
Divers
Avis au public..... **375**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Société Chimique ALKIMIA

S.A au capital de 19 472 530 DT

Siège social : 11, Rue des Lilas 1082 Tunis Mahrajène – Tunisie

Identifiant unique : 1716L

Matricule fiscal : 0001716L/A/M/000

NOTICE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Renseignements relatifs à l'opération

- Décision ayant autorisé l'émission :

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Chimique ALKIMIA, réunie le 29 décembre 2022, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de **20 000 000 DT en numéraire** en vue de le porter de 19 472 530 DT à **39 472 530 DT** et ce, par l'émission de **2 000 000 actions nouvelles** d'une valeur nominale de 10 DT chacune, à libérer en numéraire ou par compensation de créances certaines, échues et dont le montant est connu par la société, selon les modalités suivantes :

- **une compensation partielle de créances du** Groupe Chimique Tunisien à concurrence de 8 000 000 DT, par l'émission **au pair de 800 000 actions nouvelles** de nominal 10 DT.

- **une émission au pair de 1 200 000 actions** de nominal 10 DT chacune, réservées aux actionnaires suivants, selon les proportions ci-dessous :

Actionnaires	Nombre d'actions à souscrire	Montant nominal de l'augmentation du capital (DT)	Pourcentage du capital après augmentation
CARTE VIE	250 000	2 500 000,000	12,38%
STEC	151 000	1 510 000,000	7,47%
SOCIETE IMER	453 000	4 530 000,000	22,39%
ICF	55 000	550 000,000	2,71%
ESSALAMA SICAF	60 000	600 000,000	2,98%
MARHABA BEACH	78 000	780 000,000	3,86%
MARHABA INTERNATIONAL	153 000	1 530 000,000	7,57%
Total	**1 200 000**	**12 000 000,000**	

Compte tenu de la différence entre le prix de l'émission et le cours actuel de la Société Chimique ALKIMIA sur le carnet d'ordre central et afin de préserver l'intégrité du marché, les actionnaires qui souscrivent à cette augmentation s'engagent à ne pas céder sur le carnet d'ordre central les titres acquis dans le cadre de ladite augmentation de capital pour une période de 2 ans à partir de la date de leur première cotation à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé ainsi de supprimer les droits préférentiels de souscription des actionnaires et de réserver l'augmentation de capital aux actionnaires précités. Elle a également décidé de limiter le montant de l'augmentation du capital social au montant des souscriptions si celles-ci atteignent les trois quarts (3/4) au moins de l'augmentation décidée et ce, en application de l'article 298 du code des sociétés commerciales.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a conféré au Conseil d'Administration tous pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser cette augmentation de capital et d'en constater la réalisation.

- Enregistrement du PV de l'Assemblée Générale extraordinaire :

Le Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29/12/2022 a été enregistré à la recette des Finances cité Mahrajène Tunis le 10/01/2023 sous le n°23500170, quittance n°2583.

- But de l'émission :

Les actionnaires de la Société Chimique ALKIMIA ont décidé cette augmentation de capital afin de mettre en œuvre son plan de restructuration qui se base sur les éléments suivants :

- La sécurisation de la fourniture de l'acide phosphorique par le Groupe Chimique Tunisien et la garantie de l'approvisionnement continu de 90 000 tonnes de P_2O_5 par an.

- L'optimisation des Ressources Humaines par la mise en place d'un Plan d'assainissement pour un budget de 10,8 MD.

- La diversification de la gamme de produits par la reconversion des Unités existantes pour en assurer une exploitation continue, la première étape étant la production de NPK (par la reconversion de l'Unité U-1500 pour un budget de 12 MD) et la deuxième étape : la production de sulfate d'ammonium.

- La cession d'actifs hors exploitation et non stratégiques.

- La recapitalisation et la régularisation des fonds propres de la société qui se trouvent sous le coup de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales. La réalisation du plan de redressement nécessite dans une première étape, de reconstituer les fonds propres de la société pour un montant couvrant le coût des investissements retenus et les besoins en fonds de roulement nécessaires pour la période transitoire. Cependant, étant donné que l'opération d'augmentation projetée ne permet pas de régulariser totalement la situation de ses fonds propres au regard de l'article 388 sus indiqué, la Société Chimique ALKIMIA s'engage à se conformer aux dispositions de l'article susvisé et à entamer la deuxième étape du plan d'assainissement à savoir la réalisation d'une unité de production de sulfate d'ammonium.

- Structure du capital avant et après augmentation de capital :

Dénomination sociale	Nombre d'actions et des droits de vote avant augmentation	% du capital et des droits de vote avant augmentation	Nombre d'actions et des droits de vote après augmentation	% du capital et des droits de vote après augmentation
GROUPE CHIMIQUE TUNISIEN	761 332	39,10%	1 561 332	39,55%
CARTE VIE	238 779	12,26%	488 779	12,38%
STEC	143 782	7,38%	294 782	7,47%
SOCIETE IMER	430 769	22,12%	883 769	22,39%
ICF	51 940	2,67%	106 940	2,71%
ESSALAMA SICAF	57 763	2,97%	117 763	2,98%
MARHABA BEACH	74 182	3,81%	152 182	3,86%
MARHABA INTERNATIONAL	145 707	7,48%	298 707	7,57%
PUBLIC	42 999	2,21%	42 999	1,09%
TOTAL	**1 947 253**	**100%**	**3 947 253**	**100%**

- Caractéristiques de l'émission :

Le capital social sera augmenté de 20 000 000 DT par l'émission de 2 000 000 actions à libérer en numéraire ou par compensation de créances.

Valeur nominale des actions : 10 DT.

Forme des actions : Nominative

Catégorie : Ordinaire

Libération : les actions nouvelles souscrites seront libérées comme suit :

- Le premier quart du capital souscrit doit être libéré dans les 2 mois qui suivent la date de souscription.

- Les trois quarts restants seront libérés sur appel du Conseil d'Administration en tenant compte des besoins de la Société et de l'avancement du projet de production de NPK et du Plan social.

- Prix d'émission :

Les actions nouvelles à souscrire seront émises au pair, soit un prix d'émission de 10 dinars par action.

- Droit préférentiel de souscription :

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 décembre 2022 a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription et de réserver, en vertu de l'article 300 du Code des Sociétés Commerciales, la totalité de l'augmentation de capital au profit des actionnaires suivants :

Actionnaires	Nombre d'actions à souscrire	Valeur nominale	Montant de la souscription	Libération
Groupe Chimique Tunisien	800 000	10 DT	8 000 000 DT	Compensation de créances
Carte-Vie, IMER, STEC, ICF, ESSLAMA SICAF, MARHABA BEACH, MARHABA INTERNATIONAL	1 200 000	10 DT	12 000 000 DT	En numéraire
TOTAL	**2 000 000**	**10 DT**	**20 000 000 DT**	**/**

En conséquence de cette décision, les autres actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription à ladite augmentation de capital au profit desdits souscripteurs.

- Période de souscription :

Les actionnaires listés ci-dessus disposent d'un délai de 21 jours à compter du 15 février 2023 pour souscrire aux 2 000 000 actions nouvelles à émettre.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis et avant l'expiration du délai sus-indiqué, dès que les actions à émettre seront souscrites en totalité. Un avis de clôture de l'opération sera publié aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

- Etablissements domiciliataires :

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible en Dinars Tunisiens ouvert auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie - **BIAT- Centre d'affaires, rue Radhia Haddad 1000 Tunis, sous le numéro 08003000513201197638**

- Modalités et délais de livraison des titres :

La souscription à l'augmentation de capital sera constatée par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits, délivrée par la Société Chimique ALKIMIA, sur présentation d'un Bulletin de souscription.

- Jouissance des actions nouvelles souscrites :

Les actions nouvelles à émettre et à libérer en numéraire ou par compensation de créances porteront jouissance en dividendes à partir du 1er janvier 2023.

Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises

- Droits attachés aux valeurs mobilières :

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises. Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

- Régime de négociabilité :

Les actions sont librement négociables en Bourse.

- Régime fiscal applicable :

La législation actuelle en Tunisie prévoit :

- L'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%.

- Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;

- Personnes morales non-résident et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10.000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non-résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

- Marché des titres :

Les actions ALKIMIA sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse. Par ailleurs, il n'y a pas des titres de même catégorie négociés sur des marchés étrangers.

- Prise en charge par Tunisie Clearing :

Les actions nouvelles seront prises en charge par Tunisie Clearing, sous le libellé «ALKIMIA NS j 01012023» et sous le code ISIN «TNPIK1R13738».

2023R00333SANB2

Clôture et liquidation de la société

La société Africa Middle East Network

20 Rue Mimouna Bent El Hareth El Menzah 9

Code Fiscal : 1450401/B

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de la société AMEN .SA, tenues le 14 octobre 2022 enregistré à la recette des finances El Menzah 9 en date du 29 décembre 2022 sous le numéro M108841, reçu numéro 22504701, et dont deux exemplaires ont été déposés auprès du RNE le 30 décembre 2022, référence 1701, les associés ont décidé la clôture et la liquidation de la société et la nomination de Mr Mohamed El Mootamed Ben Mahmoud en qualité de liquidateur. Après la publication dans deux journaux de la place.

2023400322SANB2

Nomination d'un Président du Conseil et Cooptation d'un Administrateur

SOCIETE DE MAINTENANCE MULTITECHNIQUE ENERGIES RENOUVELABLES «SOMEM»

S.A au capital de 600.000 dinars

Siège social : 26, rue Amine El Abbassi - 1082 Tunis - Belvédère

RNE : 0035349R

M.F : 035349R/A/M/000

Matricule CNSS : 203616-13

Suivant procès-verbal du Conseil d'Administration du 20 Janvier 2023, enregistré à la Recette des Finances Cité Mahrajène Tunis, le 27 Janvier 2023 sous le n°23800446, quittance n°6458, dont un exemplaire a été déposé au guichet du RNE de Tunis, sous le n°202338529 en date du 7 Février 2023, le Conseil d'Administration après avoir pris acte du décès du Président du Conseil d'Administration Monsieur Mohamed Slaheddine Ben Said, a décidé :

- De nommer Madame Selima Ben Said Lakhoua en tant que nouveau Président du Conseil d'Administration pour le reste de son mandat d'Administrateur qui prendra fin le jour de la réunion de l'assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

- De coopter Monsieur Mohamed Khalil Lakhoua au poste d'administrateur pour un mandat qui prendra fin le jour de la réunion de l'assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

2023400326SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Augmentation de capital d'une société à responsabilité limitée

Société SIMEM

Au capital de : 18000,000

Siège social : Route de Mahdia km9 avenue Errached n°14 Sfax

M.F : 0580362 BAM000

Suivant Acte sous seing privé en date du 20 décembre 2022, enregistré à la

Recette des Finances de Sakiet Eddaier Sfax1 le 30 décembre 2022, Quittance n°M069389, Enregistrement n°22502278, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises Annonce n°202318341 du 17/01/2023.

Le capital de la société a été augmenté de 432 000 000 pour devenir 450 000 000.

2023X00195SRLB2

SOCETE NON LIMITE DE PRETS A PORTER - SRL

Société encours en liquidation

Au capital de : 20.000 DT

Siège social : Rte de Taniour km 6,5 Sfax

Identifiant unique : 1123716-V

Suivant PV de l'AGE du 02/01/2020 enregistré à la recette des Enregistrement des actes Sfax le 14/12/2020 quittance n°M006877 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises à Sfax le 21/12/2020 sous le n°2020121916 il appert ce qui suit Dissolution et liquidation de la société, nomination de Mr Maher Hammemi liquidateur avec tous les pouvoirs les plus étendus.

Toute opposition devrait être faite devant le liquidateur dans un délai ne dépassant pas les 21 jours dès la parution de cet avis à l'adresse suivante : 215 avenue des Martyrs Rte de l'Ain km 4,5 3042 Sfax.

2023X00197SRLB2

CORIOLIS CONSULTING SARL

Société à responsabilité limitée

Capital social : 10.000 DT

6, Rue Ibn Hazm - Cité jardins - Le Belvédère - 1002 Tunis

L'identifiant unique : 0752592V

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 30/1/2023 (enregistré à la Recette de l'enregistrement des Actes de sociétés - 1er Bureau - Tunis - REAS le 3/2/2023 sous Qn°M001100 En°23500569)

Les associés ont décidé de céder une participation.

Les associés ont décidé de réduire le capital social.

Le capital est fixé à 1.000 Dinars.

Dont un exemplaire du P.V a été déposé au Registre National des entreprises sous l'identifiant unique n°0752592V en date du 8/2/2023 sous dossier n°202339284.

2023400317SRLB2

SOCIETE HEDDA ELLOUZE

Société à Responsabilité Limitée

Capital social : 10.000 DT

6, Rue Ibn Hazm - Cité jardins - Le Belvédère - 1002 Tunis

L'identifiant unique : 0605352J

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 2/2/2023 (enregistré à la Recette de l'enregistrement des Actes de sociétés, 1er Bureau - Tunis - REAS le 3/2/2023 sous Qn°M001101 En°23800570).

Suite à la démission de la gérante, les associés ont nommé Monsieur Mohamed Ridha Ellouze en qualité de gérant pour une durée indéterminée avec les pleins pouvoirs.

Un exemplaire du P.V a été déposé auprès du Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique N°0605352J le 8/2/2023 sous dossier n°202339282.

2023400318SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

APB TUN SUARL

Société Unipersonnelle à Responsabilité Limitée Non-Résidente

Capital social : 1.000 Dinars

Centre d'Affaires REGUS - Imm. Centre Urbain Nord Tunis - 7ème Etage Centre Urbain Nord - 1080 Tunis

I.U : 1776301 D

Suivant un P.V de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 21/11/2022 (enregistré à la Recette de l'enregistrement des actes de sociétés, 1er bureau, REAS Tunis le 20/12/2022 sous QN°M008781 EN°22805675) & Suivant (1) Acte de cession d'une part sociale du 21/11/2022 (enregistré à la Recette de l'enregistrement des actes de sociétés, 1er bureau, REAS Tunis le 20/12/2022 sous QN°M008782 EN°22105676 & Suivant un AS.S.P. du 21/11/2022 (enregistré à la Recette de l'enregistrement des actes de sociétés, 1er bureau, REAS Tunis le 20/12/2022 sous QN°M008780 EN°22805674)

- Les associés ont approuvé la cession d'une part sociale;

- La société est transformée en société Unipersonnelle à responsabilité limitée.

- Les statuts ont été mis à jour.

- Dont un exemplaire du P.V de l'acte et des statuts mis à jour ont été déposés au Registre national des entreprises sous l'identifiant unique n°1776301 D en date du 12/1/2023 sou dossier N°202312887.

2023400319SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 3/02/2023 enregistré à la recette des finances Avenue de l'indépendance Bardo le 7/02/2023 sous le n° de quittance Mo10828 numéro d'enregistrement 23200507 Mr Morad ben Ibrahim ben Salah Karbousi n° de la CIN 06242978 vend et cède à Mr Fahmi ben Mohamed ben Slimen Belgacem n° de CIN 06210117 la totalité du fonds de commerce destiné à Fast Food au local sis au n°14 Avenue Habib Bourguiba Tunis le Bardo avec ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions sont acceptées dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT et faite chez le vendeur Mourad Karbous au local sis au n°14 Avenue Habib Bourguiba Tunis le Bardo.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien le 10/02/2023.

2023T00147FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte de vente sous seing privé conclu le 3/02/2023 et enregistré à la recette des finances cité Ettadhamen le 3/02/2023 reçu n°MO12255 enregistrement n°23200740, Mr Aymen Bouares a vendu un fonds de commerce à Mr Taher Chaabene sis à la Route de Bizerte Km 3-5 Cité Ettadhamen, Ariana avec tous ses éléments incorporels.

Les oppositions doivent être adressées dans les 20 jours après la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien en date du 10 Février 2023.

2023T00148FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 02/02/2023, rédigé par l'avocat à la cassation Mongi Elyahiaoui enregistré le 7/02/2023 à la recette des finances rue Eljazira Tunis sous le n°23200394 quittance n°M008845, Me Hajer Elgharbi titulaire de la CIN n°04655498, demeurant 10 Rue Mustapha Moubarek Tunis, a vendu la totalité du fonds de commerce -R C inconnu- exploité dans tous commerce dans le local sis au 28 Bis Rue Sidi Mourjani Tunis à Mr Okbi Soltani, demeurant à Mnihla Ariana, titulaire de la CIN n°07835288. Toutes les oppositions devraient se faire entre les mains de l'acquéreur A l'adresse du F C vendu sus indiqué où l'acte est déposé ou à Mr Wahid Saada au 10 Rue Mustapha Moubarek Tunis dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au J.O.R.T sous peine de forclusion. Le présent avis a été publié au journal Echourouk du 10/02/223.

2023T00150FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 18/01/2023 enregistré à la recette des finances de Bni Khalled le 24/01/2023 Quittance n°M003707 Enregistrement n°23200134 Mr. Boumiza Wassim a vendu à Mme Berrima Manel la totalité du fonds de commerce consacré à la vente du tabac et magazines sis à l'avenue de la République 8021 Bni Khalled Nabeul.

Toute opposition doit être faite entre les mains de l'acheteur dans un délai de vingt jours à partir de la publication de cet extrait au journal officiel.

Cette publication a été aussi faite au journal «La Presse» en date du 28/01/2023 annonce n°02/2100937.

2023R00323FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé le 02 Février 2023 et enregistré à la recette des finances Sidi Hessin Tunis le 02/02/2023 (Reçu M013152 enregistrement n°23200464). La Société Khlifi Déco représentée par son Gérant Monsieur Salah Khlifi (C.I.N n°00785160) a vendu la totalité du fonds de commerce à Madame Salima Khlifi (C.I.N n°13013195) situé à la Rue Hmida Hammami Zahrouni Tunis exploité «Location de fournitures de Mariage «avec ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée entre les mains de l'acheteur, sise à la Rue Hmida Hammami Zahrouni Tunis dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée en arabe au Journal Alchourouk daté du 9/02/2023

2023R00325FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé le 18/01/2023 et enregistré à la recette des finances Cité Administrative Ariana (Reçu M007960 enregistrement n°23200448) Monsieur Rami Hammami a vendu aux Messieurs Issa Ayari et Anas Jelassi la totalité du fonds de commerce sise (16) Avenue Khabtheni Ariana avec ses éléments.

Toute opposition doit être déposée dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT au Cabinet Maître Ahlem Mejri sis (10) Avenue Habib Bourguiba Résidence Ariana.

Cette annonce a été publiée au Journal Alchourouk daté du 10/02/2023.

2023R00326FCCC2

Résiliation de donation du fonds de commerce

Suivant acte notarial rédigé par Le notaire à Tunis Maître Draouil Slim et son accesseur du 5/01/2021 est résolu la donation faite par l'acte notarial rédigé par le notaire à Ben Arous Maître Ayari Souad et son accesseur enregistré à la recette des finances de Nouvelle Médina le 30/6/2017 quittance n°M040919 entre Mr Ali Ben Mokhtar Chrih et son épouse Mme Najet bent Omar Motaa concernant le 2/3 du fonds de commerce au local commercial sis au 21 rue Charles de Gaulle Tunis exploité actuellement boulangerie dénommée «ECHARK».

Les oppositions sont acceptées dans les délais de 20 jours à partir de la publication de la présente annonce au J.O.R.T au bureau de Maître Khorchani Abdelfatteh, Avocat à la cour de cassation sis rue de la liberté, immeuble Mohamed Karoui, App 1, 1er Etage, Médenine 4100. Cette annonce a été publiée dans les journaux Alchourouk et le Quotidien le 9/02/2023.

2023R00330FCCC2

Avis

Suivant un acte sous-seing privé en date du 25/11/2022, enregistré à la recette des finances de Nabeul le 2/12/2022 quittance n°M102842 monsieur Abdelkader Meddeb, CIN n°09849577 s'est désisté à titre gratuit au profit de monsieur Zahreddine Ben Abdallah de la moitié du fonds de commerce exploité au local sis à la rue Marbella à Nabeul.

La valeur de la part objet du désistement est estimée à dix mille dinars.

Les oppositions peuvent être formulées à l'adresse du bénéficiaire sise à rue Marbella Nabeul.

Cette annonce a été publiée au journal la Presse le 20/12/2022.

2023R00332FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 10/01/2023, enregistré à la recette des finances de Houmt Souk Jerba le 18/01/2023 sous le n° d'enregistrement 23200315, quittance n°M007708, Madame Moufida Bent Chaabene Ben Ghanem, CIN n°05720634 a vendu à Monsieur Adel Ben Rhouma Ben Amor, CIN n° 05749550, la totalité du fonds de commerce destiné au commerce de l'alimentation générale sis à Route Zarzis Km 4 Houmt Souk Djerba.

Les oppositions seront reçues entre les mains de Monsieur Adel Ben Rhouma Ben Amor et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 26/01/2023 au journal Achourouk.

2023R00334FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte notarié rédigé par maître Traydi Kaouther et son assesseur Mr Abed el Majid Al-Warari a donné à son fils Mr Hossam Al-Warari la totalité du fonds de commerce exploité comme activité de travaux de construction en première activité, et une bibliothèque en seconde activité exploitée sis à la rue Habib Bourguiba Sajnan. Les objections sont acceptées entre les mains de Monsieur Hossam Al-Warari au lieu du fonds de commerce dans un délai maximum de vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne. Cette annonce a été publiée au journal Le Quotidien du 13/02/2023.

2023R00343FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par contrat de vente d'un fonds de commerce en date du 25/8/2022, enregistré à la recette des finances Trocadéro Sousse le 14/11/2022 sous n°22202464 quittance n°M049570, la société «Enjoy Your Meal» Sarl, Identifiant Unique n°1745892V, représentée par son gérant Mr Mohamed Amine SAMOUDA, titulaire de la CIN n°09299003 a vendu et cédé à la société «MI PADRE» Sarl en cours de constitution, représentée par son gérant Mr Ammar Abdelmalek, titulaire de la CIN n°12832284, la totalité du fonds de commerce du local destiné Restaurant «Fast-food - Pizzeria» avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à l'Avenue Sadok Mkadem Cité Sahloul1 - Sousse. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «le Quotidien» du 11/2/2023.

2023S00183FCCC2

Donation d'usufruit de fonds de commerce

Par contrat rédigé par maître Riadh Aissi et maître Mohamed Mosrati en date du 7/02/2023 et enregistré à la recette des finances à Zeramdine le 8/02/2023 sous la référence M003018, les enfants et les petits enfants du défunt Abdelhamid ben Ahmed Chekir 1) Sonia titulaire de la CIN 05051747 (en son nom et au noms de ses neveux). 2) Sihem titulaire de la CIN 05160163. 3) Soumaya titulaire de la CIN 06788333. 4) Rekaya titulaire de la CIN 06797602. 5) Mohamed titulaire de la CIN 06810496, donnent en usufruit à leur mère et à la grand-mère des petits enfants, Madame Emna bent Frej Haj Hammouda titulaire de la CIN 00205165 tous les droits dans l'héritage leurs revenant du fonds de commerce relatif à l'exploitation d'un bain maure nommé Hammam El Habaieb, rue Ali Ibn Aboutaleb R4 Monastir et enregistré au RNE sous l'identifiant unique 0318917Z.

Toute objection concernant le fonds de commerce en question devra être communiquée à l'adresse du fonds dans les 20 jours qui suivent la date de la parution de cette annonce dans le JORT.

Cet avis a été publié au quotidien Echourouk du 11/2/2023.

2023S00184FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 3/02/2023 enregistré à la recette des finances le 7/2/2023 sous le n°23200526 Mm Iness Bessbess a vendu à Maissa Fourati le fonds de commerce sis à la Route de Mahdia km 2.5 Sfax avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité pour publinet.

Toutes les oppositions doivent parvenir entre les mains du maître Hachicha Ahmed Imm les 4 saisons bloc D, dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet extrait au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet extrait est paru au quotidien Essabah du 11/02/2023.

2023X00198FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé en date du 18 janvier 2023, enregistré à la recette des finances d'El Marsa - Tunis le 25-01-2023 sous le n°23200581 quittance n°13517, Mme Thouraya Bent Mohamed Salah Naouar épouse Monther Ben Osmen, a vendu à Mlle Rayhane Bent Ali Faouzi Ben H'ssen R'mida, le fonds de commerce exploité dans le local qui est situé au n°008, rue 2 Mars 1934 la Marsa 2070, exploité dans le local pour Fast Food.

Toute opposition doit être signifiée au cabinet Maître Anas Mnasser, sis au 20, av des Etats Unis d'Amérique 1002 le Belvédère - Tunis, et ce dans un délai ne dépassant pas les 20 jours à partir de la date de parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis est publié au journal La Presse en date du 11/02/2023.

2023400315FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant une donation dressée par le notaire Toumi Nejmeddine et son assesseur Ajmi Ahlem faite le 10/12/2022 enregistrée à la recette de Denden le 10/01/2023 quittance n°003258 : Mme Ouni Algia épouse Yousfi titulaire d'une carte d'identité n°00693710 cède et transporte à son fils : Yousfi Adel titulaire d'une carte d'identité n°05190276 la totalité du fonds de commerce - CAFE de la station sise au 02 rue Monastir Denden - La Manouba. Toutes oppositions seront acceptées dans les 20 jours après la date de la publication de cette annonce au journal officiel.

Cet avis a été publié au journal "le Quotidien" le 9/2/2023.

2023400320FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le 11 janvier 2023 et enregistré à la recette des finances Boumhel Ben Arous le 12/01/2023 Quittance (N°M004188) enregistrement (N°23300099) Monsieur Ali Ben Joud Titulaire de la carte d'identité Nationale (N°00768318) a loué la totalité du fonds de commerce à la Société «SMILE AUTO RA» Société à responsabilité limitée, Représentée par son Gérant Monsieur Mohamed Anwer Atrouss Titulaire de la carte d'identité Nationale (N° : 05444134) exploité «Mécanique et Entretien des voitures et Pièces de rechange et Accessoires «Situé à l'Avenue Mohamed (5) Cité ben joud Boumhel Basatine Ben Arous avec ses éléments corporels et incorporels.

Pour une durée de location de cinq ans (05) commençant le 15/01/2023 Jusqu'au 14/01/2028 Renouvelable.

Cette annonce a été publiée au Journal Le Quotidien daté du 9/02/2023.

2023R00327FCCC3

Location d'un fonds de commerce «Gérance Libre»

Suivant contrat de location d'un fonds de commerce en date du 25/01/2023, enregistré à la recette des finances Rue Victor Hugo Sousse le 01/02/2023 sous n°23300493 Quittance n°M007454. Mr Abdelhakim Ben Ali HAOUIJ, titulaire de la CIN n°05535178 a loué à Mr Abdelkarim Ben Ali HOUIJ, titulaire de la CIN n°0297577, la totalité du Fonds de Commerce du local destiné vente article de cadeau et article spécialisé en détail dénommé «Lahouij Baby Wawa II» Identifient Unique n°0954097F sis à la Rue de Palestine Khézama Ouest Sousse, avec leurs éléments corporels et incorporels. Pour une durée de 3 ans renouvelable à partir du 01/02/2023 au 01/02/2026. Les oppositions se font entre les mains du locataire au local concerné, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 4/02/2023.

2023S00185FCCC3

Location d'un fonds de commerce «Gérance Libre»

Suivant contrat de location d'un fonds de commerce en date du 25/01/2023, enregistré à la recette des finances Rue Mhamed Maarouf Sousse le 01/02/2023 sous n°23300419 Quittance n°M009116. Mr Abdelhakim Ben Ali Haouij, titulaire de la CIN n°05535178 a loué à Mr Abdelkarim Ben Ali Houij, titulaire de la CIN n°0297577, la totalité du Fonds de Commerce du local destiné vente article de cadeau et article spécialisé en détail dénommé «Lahouij Baby Wawa II» Identifiant Unique n°0954097F sis à l'Avenue Tahar Sfar Sousse, avec leurs éléments corporels et incorporels. Pour une durée de 3 ans renouvelable à partir du 01/02/2023 au 01/02/2026. Les oppositions se font entre les mains du locataire au local concerné, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 4/02/2023.

2023S00186FCCC3

Location d'un fonds de commerce «Gérance Libre»

Suivant contrat de location d'un fonds de commerce en date du 25/01/2023, enregistré à la recette des finances Rue Victor Hugo Sousse le 31/01/2023 sous n°23300212 Quittance n°M005740. Mr Abdelhakim Ben Ali Haouij, titulaire de la CIN n°05535178 a loué à Mr Abdelkarim Ben Ali Haouij, titulaire de la CIN n°0297577, la totalité du Fonds de Commerce du local destiné vente article de cadeau et article spécialisé en détail dénommé "Lahouij Baby Wawa II" Identifiant Unique n°0954097F sis à la Route de Monastir M'Saken, avec leurs éléments corporels et incorporels. Pour une durée de 3 ans renouvelable à partir du 01/02/2023

au 01/02/2026. Les oppositions se font entre les mains du locataire au local concerné, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 4/02/2023.

2023S00187FCCC3

Vente d'un droit au renouvellement de bail

Par acte sous seing privé en date du 28/10/2022 et enregistré à la recette des finances à la rue d'Autriche en date du 19/01/2023 sous le n° d'enregistrement 23200357, quittance M005941, la société «Conseil Etudes Formation et Ingénierie», résidente à l'avenue Khair-Eddine Pacha - immeuble Pacha Center App II - Tunis, a vendu à M. Slim Rajhi résident à l'avenue de la Liberté n° 131 Tunis, le droit au bail relatif au local sis à l'avenue la liberté n°131 Tunis.

Les oppositions seront acceptées dans un délai de vingt jours à compter de la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne, au Bureau de maître Moez GHodhbani avocat sis à la rue n°8368 résidence «Omar» App.3/4 bloc «A» Montplaisir Tunis. Les oppositions hors délais ne seront pas acceptées.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Achourouk» et «Le Quotidien» 5/02/2023.

2023400329FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Syndicat national de l'enseignement en Tunisie

Suivant le P.V de la réunion du 6/02/2023, enregistré à la recette des finances rue El Jazira le 7/02/2023 sous le numéro 23700402, quittance n°M008919, il a été convenu de créer une organisation syndicale pour les enseignants de l'enseignement primaire et les enseignants de tous les corps de l'enseignement secondaire, sous le nom «Syndicat National de l'Enseignement en Tunisie»

- Adresse : Rue Ali Bey n°67 cité Ennour Kabaria - Tunis

- Bureau Exécutif :

Président du bureau exécutif : Mohamed Kamel

Membres : Walid Majbri - Ridha Ouertani - Sana Benaser - Slaheddine Mechregui - El Fathi Laameri - Arnor Ben Bouthour - Fathi Boukeri - Hamadi Abdallah - El Houcine Ben Yahia - Kamel Souidi - Fatma Manai.

2023T00144APSF1

Constitution d'un groupement de développement agricole

Dénomination : Groupement Source de la vie Mkhachbia

Catégorie : Groupement d'eau potable

Siège social : Bechok Mkhachbia Béja Sud 9000 Béja.

Membres :

- Ramzi Maafi : Président

- Mohamed Maafi : Trésorier

- Mokhtar Ghozzi : Membre

Numéro et date de confirmation de gouverneur : numéro 288 le 02 Février 2023.

2023T00149APSF1

Constitution de la Fédération Tunisienne des Transports Publics Irréguliers

Suivant PV daté du 23/01/2023 enregistré à la recette des finances Essres le 26/01/2023 sous le n° 23800110 quittance n°M001749 notant que le dossier a été déposé au gouvernorat de Tunis le 27/01/2023 sous le n°499 il a été constitué :

Nom : Fédération Tunisienne des Transports Publics Irréguliers

Objet : Structure du syndicat

Adresse : Immeuble n°2 Diar Ben Mahmoud appt n°07 El Agba 2011 Tunis

Objectifs : Chercher à développer et améliorer les conditions sociales et professionnelles des professionnels.

Membres :

Président : Faouzi Aloui

Vice-Président : Mustapha Khalifa.

2023T00157APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Younes Hached

Avocat auprès de la cour de cassation

38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiéne 2ème Etage Menzeh 8 Ariana

Tél : 71 709 776 - 71 709 778

Fax : 71 709 742

MF : 509782 P/A/P/000

Partie poursuivante : TUNISIAN SAUDI BANK (ANCIEN STUSID BANK) dûment représentée par son Directeur Général, immatriculée au registre de commerce sous le Numéro B16641997, Identifiant Unique n° E013026 dont le siège social est à Tunis, 32 avenue Hédi Karray, domiciliée au cabinet de son avocat Maître Younes Hached sis au 38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiene 2ème Etage Menzeh 8 Ariana.

Partie saisie : 1/ La Société "SODIPRA" s.a.r.l Identifiant Unique J 1269862 dont le siège social est à la Rue Sidi Abesse Houmt Essouk Djerba Immeuble (airway) ainsi qu'à la Rue Ajim Km 3 -Hachene - Djerba (Dépôt Délice) 4180 Djerba (en sa qualité de débitrice principale)

2/ Nouri Ben Mohamed El Hédi Ben Said Talbi, demeurant Tourite Djerba Médenine, (en sa qualité de caution réelle solidaire dans la débitrice principale)

3/ Chokri Ben Nouri Ben Hédi Ouertani, demeurant Tourite Djerba Médenine, (en sa qualité de caution réelle solidaire dans la débitrice principale)

Avocat poursuivant : Maître Younes Hached 38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiene 2ème Etage Menzeh - 8 Ariana.

Les immeubles saisis : L'immeuble objet du TF n°14160 Manouba dénommé "Elhana" Revenant à titre de propriété à Mr Nouri Talbi sis à la Rue Mohamed el okbi rattachée à l'avenue Khaled Ibn Elwalid prés mosquée Ennour cité Khaled Ibn Elwalid Douar Hicher Manouba ; d'une superficie totale de 203 m². Il consiste en un immeuble qui se compose d'un rez-de-chaussée et d'un étage avec un dépôt; dans chaque étage on trouve une véranda, 2 chambres et une salle d'eau.

Les charges : la propriété est grevée des charges suivantes :

- Hypothèque volontaire à hauteur de (100.000,000 DT) inscrite le 25/6/2012 au profit de la stusid bank.

- Commandement valant saisie immobilière inscrit le 15/12/2022 (vol Manouba 02/22 n°3709) au profit du saisissant.

- Location du Dépôt sis au rez-de-chaussée au profit de Mr Hamzaoui Ridha par acte verbal moyennant un loyer de 200.000 d.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à (493.600,000 DT).

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le mercredi 8/3/2023 à 9H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance du Manouba sis à Manouba.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

- Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Manouba.

2023T00152VEPA1

CABINET CHAKER AVOCATS

Tél : 71.257.859

M.F : 1139464/A/A/M/000

A la demande de : La Société Bois du Nord sise à la Zone Industrielle de Radés Route du Bac.

Contre les parties saisies : Jamel Naffouti Rue Kheireddine Pacha Mourouj 1 et Sami Naffouti Cité Mongi Slim Siliana.

A la diligence de : Cabinet Chaker Avocats représenté par Maître Yahia Chaker Avocat à la cour de Cassation 38 Rue Ghandi Tunis.

Parts Indivises à vendre : Les 104,6564 de TF n°4263 Ben Arous consistant en un terrain de 409 m² sise à Ben Arous 21 Rue Imam Fourabi, Cité du Stade sur lequel est édifié une construction comprenant un logement composé d'un RDC de 122 m² bâtis, une Véranda, Salon, 2 chambres, cuisine et salle d'Eau et un Studio de 35 m² bâtis composé d'un salon, 2 chambres, cuisine et salle d'eau et d'un étage de 122 m² bâtis comprenant une véranda, salon, 3 chambres, cuisine et salle de bain et un 2ème étage de 81 m² bâtis comprenant un salon, 2 chambres, cuisine et salle de Bain.

Mise à prix : 82.128D, 406 Frais en sus.

Date et lieu de la vente : Jeudi 16/3/2023 devant le Tribunal de 1ère Instance de Ben Arous à 9H.

- On peut visiter l'immeuble tous les jours.

2023T00154VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Etude Maître Amel Mathlouthi

Avocate à la cour de cassation

11 rue de Belgique Tunis 1000

Tél : 22 062 080

- Poursuivant : Société BTK LEASING- STE AIL avant - inscrite au registre de commerce sous le n°B111820/1996 représentée par son directeur général, sis à 11 rue Hédi Nouira Tunis.

- Partie saisie : Rachida Bennani Erray en sa qualité de caution hypothécaire propriétaire de l'usufruit sise au 13 rue Eddoustour Radés.

- Yosra Elwaheg Erray en sa qualité de bénéficiaire de la donation de la nue propriété du bien immobilier hypothéquée objet de la poursuite sise au 13 rue Eddoustour Radés.

- Avocat poursuivant : Maître Amel Mathlouthi Avocate à la cour de cassation 11 rue de Belgique Tunis 1000.

- Immeuble mis en vente : immeuble objet du titre foncier n°570617 Nabeul dénommé ELWIEM de superficie 394 m² sis à Soliman plage Nabeul.

- Mise à prix 333.429.392DT plus frais et honoraires d'avocat en sus.

- Date et lieu de la vente : les enchères ayant lieu à la chambre des criées du tribunal de 1ère instance de Grombalia le lundi 6 Mars 2023.

- Visite de l'immeuble peut se faire tous les jours.

- La participation aux enchères est soumise à la consignation du tiers du montant de la mise à prix.

Pour plus d'information tout intéressé peut consulter le cahier des charges déposé au tribunal de 1ère instance de Grombalia ou au cabinet de l'avocat poursuivant Maître Amel Mathlouthi.

2023T00159VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Zoghlami Arbia

Rue Khair-Eddine Boussalem

Tél : 97.377.719

Partie poursuivante : Faouzi Ben Omar Balti domicilié, à 25 Rue sod el Baraka. Al Mourouj 5 Ben Arous Tunis.

Partie adverse :

1- Imed Mechichi domicilié à l'institut Ahmed Noureddine, Sousse 4000

2- Foued Mechichi domicilié, à Jabal Ashab route Kasseb Béja.

3- Salwa Mechichi domiciliée à city al-Mimosa, rue Al-Bohtari 108 Béja

L'avocate poursuivante : Maître Zoghlami Arbia Avocate à la cour de cassation demeurant à la Rue Khair-Eddine Boussalem.

Propriété objet de la vente : la propriété non immatriculée est située à cité assourour elawel n°11 Boussalem gouvernorat de Jendouba composée d'un terrain sur lequel est bâti une maison construite par la Société Immobilière de Tunisie Nord de type ouvrier constituée de trois chambres une cuisine et d'un espace sanitaire. Toute la construction à l'ancienne et d'une superficie totale 261 m², bordée au nord par Abdelhamid Ouerghi, au sud Abdelaziz Namouchi, au sud-est rue et à l'ouest Jemel Bahroun.

Mise à prix : le prix a été fixé à cent quatre vingt dix sept mille cent cinquante dinars (197.150.000 dinars) comme conformément au rapport d'expert établi par l'expert Monsieur Mezni Mohamed Lotfi.

Date et lieu de la vente : la vente de la propriété aura lieu le mardi 14/3/2023 à 9h du matin à la salle des criées du tribunal de première instance de Jendouba.

Tout intéressé peut visiter la propriété tous les jours. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 de la mise à prix, les étrangers doivent être munis de l'autorisation exigée.

Pour de plus amples renseignements contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Jendouba ou bien le cabinet de l'avocate poursuivante.

2023R00329VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Maître Ayari Mohamed Ramsis

Avocat à la cour de cassation

15, place Marbourg 2ème étage 3000 Sfax

Tél/Fax : 74 298 986

MF : 0800748S

Poursuivant : Mr Hchicha Mohamed médecin ayant élu domicile au bureau de Maître Mohamed Ramsis Ayari avocat à la cour de cassation 15 place Malbourg 3000 Sfax.

Partie saisie : 1/ Belghith Mohamed demeurant à rue Ben Arous n°3 El Marsa 2076 - Tunis.

2/ 8 rue Ibn Chabet Ariana 2080 Tunis

3/ Rue Manzel Chaker km 3 rue Abdallah ELfasih Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Ramsis Ayari Avocat à la cour de cassation 15 place Malbourg Sfax.

Immeuble à vendre : le 14/48 indivis du terrain sis à route Menzel Chaker km3 rue Abdallah Elfassih Sfax limité du sud par Ali Bayouth de l'Est par Ben Mansour et par La Rue Abdallah Elfassih, par l'ouest Salem Zouari d'une superficie d'environ 335 m² sur lequel est construite une villa d'une superficie couverte de 104 m² contenant une véranda, 2 pièces, une cuisine, une salle de bain et un garage d'une superficie de 24 m².

La villa est peinte et couverte carrelée et équipée d'électricité et de l'eau potable.

Mise à prix : du 14/48 indivis de la totalité de l'immeuble est de (39.375.000d) trente neuf mille trois cent soixante quinze dinars outre les frais.

La vente aura lieu le mercredi 8/3/2023 à partir de 9 heures du matin à la salle des criées du tribunal de première instance de Sfax 2 avenue Ahmed Aloulou prés de la CNSS Sfax.

L'immeuble saisi peut être visité tous les jours de la semaine pendant le temps du travail.

Pour plus de renseignements contacter le greffe du tribunal de première instance de Sfax (2) où le cahier des charges a été déposé et au cabinet du Maître Mohamed Ramsis Ayari Avocat à la cour de cassation 15, place Malbourg Sfax.

2023X00196VEPA1

Avis aux créanciers

Avis de distribution

En application de l'article 466/468

Du code de procédure civil et commercial

Affaire de distribution n°228

Le Greffier de la Chambre de Distribution du Tribunal de Première Instance de Sousse annonce qu'il sera procédé à la distribution de la somme de 93.062,465 Dinars consignée à la Trésorerie Générale de la République Tunisienne le 7/9/2005 suivant la quittance n°R008592 à la demande de Maître Hached Younes agissant au nom de la Banque d'Habitat (BH bank) contre les Héritiers de Hédi Jgham en vertu duquel une affaire de distribution a été enrôlée sous le n°228.

Tout créancier qui entend participer à la distribution doit à peine de forclusion, produire ses titres de créances au Greffe du Tribunal dans les trente jours de la publication au journal officiel en application de l'article 466/468 du code de procédure civil et commercial qui énonce que : «Dans les trente jours de la publication au journal officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion produire ses titres de créances au Greffe du Tribunal».

Tout créancier est aussi tenu de présenter une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel

domicilié est élu le droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance s'il y a lieu.

Les dispositions du présent article, doivent, a peine de nullité, être rappelées tous les avis, insertion et sommation prévus de deux articles précédents.

2023T00153VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TUNISIE EVIERS «CUCCINA»

SA au capital de 6.260.000 dinars

Siège social : Z.I. Jbel Ouest Zaghouan (Tunisie)

Identifiant Unique : 0859644B

Matricule CNSS : 340540/70

Madame et Messieurs les actionnaires, Monsieur le commissaire aux comptes, de la société TUNISIE EVIERS «CUCINA» sont convoqués en assemblée générale ordinaire le jeudi 9 mars 2023 à 15 h dans les locaux du groupe KILANI au 25, rue 8603, Zone industrielle Charguia 1, 2035 Tunis - Tunisie, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entériner le report de la tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021,

2. Examen des états financiers de l'exercice 2021 et lecture du rapport de gestion et du rapport général et spécial du commissaire aux comptes,

3. Approbation des états financiers et du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice 2021,

4. Affectation des résultats,

5. Quitus aux membres du Conseil d'Administration,

6. Questions diverses.

2023R00331SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société L'ELDORADO

S.A. au capital : 8 900 000 dinars

Siège social : Résidence Molka Immeuble C Elmanar 2 Tunis

Identifiant unique : 0645135Y

Messieurs les actionnaires et monsieur le commissaire aux comptes de la Société L'ELDORADO sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 13 mars 2023 à partir de 9 heures à l'Hôtel l'Atrium Yasmine Hammamet à effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Entériner le retard de la convocation de l'assemblée générale ordinaire relative aux exercices 2017, 2018 et 2019.

2- Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration pour les exercices 2017, 2018 et 2019

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les exercices 2017, 2018 et 2019 et approbation des opérations visées à l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

4- Approbation des états financiers des exercices 2017, 2018 et 2019

5- Quitus aux administrateurs au titre des exercices 2017, 2018 et 2019

6- Affectation des résultats des exercices 2017, 2018 et 2019

7- Fixation des jetons de présences à allouer aux administrateurs pour les années 2017, 2018 et 2019

8- Désignation des administrateurs pour les exercices 2020, 2021 et 2022

9- Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2020, 2021 et 2022

10- Pouvoirs et formalités.

Messieurs les actionnaires sont avisés que le rapport de gestion, les états financiers, les rapports du commissaire aux comptes, le projet des résolutions proposées à l'assemblée générale ordinaire et la liste des actionnaires sont tenus à leur disposition aux bureaux de l'Hôtel l'Atrium Yasmine Hammamet.

L'admission d'un actionnaire à l'assemblée générale sera sur simple présentation d'une pièce d'identité, l'admission d'un mandataire sera à la vue d'une procuration spéciale.

2023S00182SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire en date du 6 Mars 2023

Société POLYSMART SA

Société anonyme

Au capital de 1 212 384 dinars

Siège social : 4 Rue Zeriab, 2078 Marsa, Tunis

MF : 1389018W/A/M/000

Les actionnaires de la société Polysmart SA sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire le 6 Mars 2023 à 9h au siège de la société UGFS NA sis à la Rue du Lac Biwa - Immeuble Fraj Etg.2 1053 Les Berges - Tunis pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification du mode et délai de convocation;

2- Lecture des états financiers rectifiés et du rapport du conseil d'administration relatifs à l'exercice 2020 ;

3- Lecture de nouveau rapport général du commissaire aux comptes et de son rapport spécial relatifs aux opérations réglementées au titre de l'exercice 2020 ;

4- Approbation du rapport de gestion et des états financiers rectifiés relatifs à l'exercice 2020 ;

5- Approbation des opérations visées par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

6- Quitus aux administrateurs pour la gestion au titre de l'exercice 2020 ;

7- Approbation du plan d'affaires et du plan d'actions arrêtés par le conseil pour la finalisation, le lancement du jeu VETERANS ONLINE ;

8- Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2020 ;

9- Désignation des administrateurs pour un mandat de 3 ans (2021-2023) ;

10- Désignation d'un commissaire aux comptes pour un mandat de 3 ans (2021-2023);

11- Pouvoirs pour formalités.

2023400321SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE LASER TECH DENTAL INDUSTRY

SA au capital de 2.352.000 dinars

Siège social : Zone industrielle Hammam Zriba Zaghouan

MF : 1013002D/A/M/000

RC : B0648892007

Les actionnaires de la société LASER TECH DENTAL INDUSTRY S.A sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social de l'UGFS, Rue du Lac Biwa-Immeuble Fraj - 2ème étage. Les Berges du Lac, Tunis et ce le 28 Février 2023 à 10 h à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du CA sur l'exercice 2017

- Lecture et approbation du rapport général et spécial du commissaire aux comptes de l'exercice 2017

- Approbation des états financiers de l'exercice 2017

- Quitus aux membres du Conseil d'administration

- Nomination d'un commissaire aux comptes

- Renouvellement des mandats des administrateurs

- Questions diverses.

2023400323SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE LASER TECH DENTAL INDUSTRY

SA au capital de 2.352.000 dinars

Siège social : Zone industrielle Hammam Zriba Zaghouan

MF : 1013002D/A/M/000

RC : B0648892007

Les actionnaires de la société LASER TECH DENTAL INDUSTRY S.A sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social de l'UGFS, Rue du Lac Biwa - Immeuble Fraj - 2ème étage, Les Berges du Lac, Tunis et ce le 28 Février 2023 à 11 h à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Mise de la société sous tutelle d'un liquidateur judiciaire

2023400324SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE MOHAMED CHAABOUNI PLASTIQUE

Société anonyme

Au capital de 2 700 000 Dinars

Siège social : Rue de l'Or n°1 la Soukra - Ariana

M.F : 1662688J

Les actionnaires de la société Anonyme "LA SOCIETE MOHAMED CHAABOUNI PLASTIQUE" sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire de la société Mohamed Chaabouni Plastique qui aura lieu le 1 mars 2023 à 10 heures à l'adresse suivante : Rue de l'Or n°1 la Soukra - Ariana.

En vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination de deux membres du conseil d'administration.

2023400325SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle

SOCIETE DES FERMETURES ET EMBALLAGES EN PLASTIQUE

"F. E. P."

Société anonyme

Au capital social de 3 000.000 D

Divisé en 300.000 actions de 10 dinars chacune

Siège social : 5, Rue de fer Zone Industrielle Sidi Daoud - 2046 La Marsa Tunis

Identifiant unique : 381833D/A/M/000

C.D. : 132845M

CNSS : 140546-90

Messieurs les actionnaires de la Société des Fermetures et Emballages en Plastique sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire annuelle pour le lundi 13 mars 2023 à 9 H au 5, rue de fer - Zone Industrielle Sidi Daoud - 2046 la Marsa, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

2/ Lecture du rapport général du commissaire aux comptes afférent aux états financiers de cet exercice ;

3/ Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions et opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;

4/ Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des conventions et opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;

5/ Quitus pour l'exercice aux Administrateurs ;

6/ Affectation des résultats;

7/ Renouvellement mandats d'Administrateurs ;

8/ Renouvellement de mandat du commissaire aux comptes ;

9/ Pouvoirs à donner.

10/ Questions diverses.

Un exemplaire des statuts, des états financiers de l'exercice 2022, du rapport du Conseil d'Administration, sont à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter au 5, rue de fer - Zone Industrielle Sidi Daoud - 2046 La Marsa, quinze jours avant la tenue de l'assemblée.

2023400327SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire

PIERALISI MAGHREB

Société anonyme

Au capital de 200 000 dinars

Siège social : 36, rue 8601 La Charguia Tunis

Identifiant unique : 1192059 S

Les actionnaires de la Société PIERALISI MAGHREB, sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 9 Mars 2023 à 14 heures au siège de la société sis au 36, rue 8601 La Charguia Tunis, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion pour l'exercice 2021.

- Lecture et approbation des rapports du commissaire aux comptes pour 2021.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2021.

- Affectation des résultats.

- Quitus aux administrateurs.

- Questions diverses.

2023400328SANB3

DIVERS

Avis au public

Perte de Titre Foncier

Mme Ratiba Chater, titulaire de la carte d'identité Nationale n°01694286 délivrée le 8/7/2009 demeurant à Nianou Grombalia Nabeul annonce la perte du certificat n°03/06 de titre foncier n°547173 à Nabeul sis à l'avenue Habib Bourguiba Nianou Grombalia Nabeul nommé Afef Selon certificat de perte délivré le 21/9/2022 sous le n°1878 par le poste de la Garde nationale Nianou.

2023R00328DIVD2